

PROCES VERBAL DU 26 janvier 2026

Date affichage :

Date convocation : 20 janvier 2026

Le vingt-six janvier deux mille vingt-six à dix-huit heures trente le conseil municipal régulièrement convoqué, en lieu et place habituels, s'est réuni sous la présidence de Dorian COGE, Maire.

Présent(s) et Absent (s):

Dorian COGE	X	Fabien KIBURSE		Isabelle PIVERT	
Steve REYDELLET	X	Patricia DUFOURD	X	Denis VERMEULEN	X
Dominique GARCIA	X	David GUZMAN	X	Lionel LEPLUMEY	X
Nicolas MOREAU	X	Yves DELEUZE	X	Marie-France MUGNIER	X
Martine DUPERRAY	X	Christophe ANDRIEU		Nathalie SOURBIEU	

Formant la majorité des membres en exercice.

Procuration : Mme Isabelle PIVERT a donné pouvoir à Mme Martine DUPERRAY

Mme Nathalie SOURBIEU a donné pouvoir à M. Lionel LEPLUMEY

M. Christophe ANDRIEU a donné pouvoir à M. Dorian COGE

Soit : nombre de conseillers : quorum :8 ; présents :10 ; pouvoirs :3 ; votants : 13

Arrivée de Madame Marie-France Mugnier à 18h48

Soit : nombre de conseillers : quorum :8 ; présents :11 ; pouvoirs :3 ; votants : 14

1- Désignation secrétaire de séance

Mme Martine DUPERRAY est désignée secrétaire de séance.

2- Adoption PV séance du 24/11/2025

Le maire soumet au conseil municipal le procès-verbal de la séance du 24/11/2025, celui-ci est approuvé à l'unanimité des membres présents.

3- Fongibilité des crédits : Délib n° 2026-01

M. le maire informe les membres du conseil que le référentiel M57 étend à toutes les collectivités territoriales les règles budgétaires assouplies offrant une plus grande marge de manœuvre et souplesse budgétaire aux gestionnaires et notamment en matière de fongibilité des crédits.

Vu l'article L. 2121-29 du code général des collectivités territoriales, l'article 242 de la loi n° 2018-1317 du 28 décembre de finances pour 2019 et l'arrêté ministériel du ministre de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales et du ministre de l'action et des comptes publics du 20 décembre 2018 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M57 applicable aux collectivités territoriales ;

Considérant que la collectivité a adopté par la délibération n° 2022-126 du conseil municipal en date du 19 septembre 2022 la nomenclature M57 à compter du 1^{er} janvier 2023 et que cette norme comptable s'appliquera au budget général.

Vu l'article L. 5217-10-6 du code général des collectivités territoriales, « dans la limite fixée à l'occasion du budget et ne pouvait dépasser 7,5 % des dépenses réelles de chacune des sections, l'assemblée délibérante peut déléguer la possibilité de procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel. Dans ce cas, l'assemblée délibérante est informée de ces mouvements de crédits lors de sa plus proche séance ».

Il est proposé au conseil municipal de bien vouloir :

- **Autoriser** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **Donner** tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

- **Autorise** M. le maire à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section.

- **Donne** tous pouvoirs à M. le maire ou à son représentant à prendre toutes les mesures ainsi qu'à signer tous les documents nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

4- Validation étude zonage d'assainissement : Délib n° 2026-02

Vu le Code de l'Environnement, Titre II, Livre Ier, relatif à l'information et à la participation des citoyens ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L2224-10 ;

Vu les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales approuvé le 8 juillet 2024 par le Conseil Communal ;

Vu l'arrêté du maire en date du 25 septembre 2025 soumettant les projets de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales à enquête publique ;

Vu les conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Vu les propositions de modifications du plan de zonage d'assainissement des eaux usées résultant des avis des citoyens et des conclusions du Commissaire Enquêteur ;

Considérant que les plans de zonage d'assainissement des eaux usées et de zonage des eaux pluviales, tels qu'ils sont présentés au Conseil Communal et annexés à la présente, sont prêts à être approuvés, à savoir :

- Le maintien de l'assainissement collectif des eaux usées selon le zonage mis en cohérence avec les documents d'urbanisme applicables à la commune et étendu à la parcelle C 583 sur la route de Bonneville-la-Louvet.
- Le maintien de l'assainissement non collectif pour les écarts de la commune.
- La mise en place d'un zonage des eaux pluviales conforme au projet mis à l'enquête publique sans modification.

Après en avoir délibéré, le Conseil Communal :

- 1) Approuve le zonage d'assainissement des eaux usées et le zonage des eaux pluviales tels qu'ils sont annexés à la présente.
- 2) Informe que les zonages d'assainissement des eaux usées et le zonage des eaux pluviales ainsi approuvés seront annexés aux documents et plans d'urbanisme applicables sur la commune.
- 3) Informe que les zonages d'assainissement des eaux usées et des eaux pluviales approuvés seront tenus à la disposition du public en Mairie aux jours et heures habituels d'ouverture.

5- Demande d'aide

a) Vidéoprotection : Délib n° 2026-03

Monsieur le Maire expose : La commune souhaite procéder à l'installation d'un système de vidéoprotection comprenant 11 caméras réparties sur toute la commune a des endroits stratégiques. Ce dispositif vise à améliorer la sécurité publique, prévenir les actes de délinquance et renforcer le sentiment de sécurité des administrés. Le coût prévisionnel de l'opération est estimé à **85 331,00 € HT**

Afin de financer cette opération et avant tout investissement, il est proposé de solliciter :

- une subvention au titre du **Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance (FIPF)**,
- une subvention au titre de la **Dotatation d'Équipement des Territoires Ruraux (DETR)**.

Le plan de financement prévisionnel serait le suivant :

Plan de financement prévisionnel

Maitre d'ouvrage : Commune de Blangy-le-Château

Projet : Installation d'un système de vidéosurveillance

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en €	Source de financement	Montant en €
Etudes ou assistance à maîtrise d'ouvrage :		AIDES PUBLIQUES	
Dépenses de travaux : (à préciser au besoin)		Etat - DETR (Dotation d'équipement des territoires ruraux)	25 599,00 € 30,00%
Fourniture et pose d'un système de vidéosurveillance	85 331,00 €	Etat - DSIL (Dotation de soutien à l'investissement local)	
		Etat - FIPD 2026	42 665,00 € 50,00%
		<i>sous-total aides publiques</i>	<u>68 264,00 €</u> <u>80,00%</u>
		AUTOFINANCEMENT	
		Fonds propres et Emprunts	17067,00 20,00%
		Autres : (à préciser)	
Total	85 331,00€	Total TTC	85 331,00€

Le Conseil municipal à la majorité moins une abstention Monsieur David GUZMAN
Autorise le Maire à faire les demandes d'aide :

- FIPD 2026 (Fonds interministériels de Prévention et de la Délinquance)
- DETR (Dotation d'Équipement des Territoires Ruraux)

b) Ouverture de l'église : Délib n° 2026-04

La commune ayant la volonté de préserver et valoriser son patrimoine bâti, et considérant que l'ouverture régulière de l'église repose actuellement sur la disponibilité de bénévoles soumis à des astreintes contraignantes, Monsieur le Maire soumet au Conseil municipal l'installation d'un système d'ouverture automatique des portes, associé à un dispositif d'illumination, de sonorisation et de caméras, qui permettrait de soulager durablement les bénévoles tout en garantissant la sécurité du site.

Ce projet pourrait également améliorer significativement l'accessibilité de l'église au public, aux visiteurs et aux personnes à mobilité réduite, et contribuerait à la mise en valeur du patrimoine communal et à son attractivité touristique.

Un plan de financement prévisionnel a été établi pour faire une demande d'aide auprès du **Département - service patrimoine**, ainsi qu'auprès de la **Fondation du Patrimoine**, pour le financement de ce projet et présenté par Martine DUPERRAY

DEPENSES PREVISIONNELLES		RECETTES PREVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en €	Source de financement	Montant en €
Estimation pour la sonorisation de l'Eglise	5 585,10 €	Département Patrimoine	3 163,82 € 30,00%
	4 960,97 €	Fondation du Patrimoine	5 273,04 € 50,00%
		AUTOFINANCEMENT Fonds propres et Emprunts	2109,21 € 20,00%
Total HT	10 546,07€	Total HT	10 546,07€

Le Conseil Municipal à l'unanimité décide :

De solliciter une aide financière auprès du Département Patrimoine et de la Fondation du Patrimoine
D'autoriser Monsieur le Maire à constituer et signer tous les documents nécessaires à cette demande d'aide.

c)Salle multi-activités : Délib n ° 2026-05

DEPENSES PREVISIONNELLES	
Nature de la dépense	Montant en € (H.T.)
Honoraires architecte :	89 000,00 €
Lot 1 Démolition - désamiantage + avenant 1	40 112,66 €
Lot 2 Terrassement	13 704,20 €
Lot 3 Gros œuvre	115 835,25 €
Lot 4 Charpente	54 365,35 €
Lot 5 Echafaudage	14 788,02 €
Lot 6 Couverture - bardage	92 869,82 €
Lot 7 Menuiseries extérieures	108 450,00 €
Lot 8 Plâtrerie - isolation - faux plafond	136 348,53 €
Lot 9 Menuiseries intérieures	55 830,79 €
Lot 10 Carrelage	30 645,90 €
Lot 11 Electricité	87 428,98 €
Lot 12 CVC - plomberie	147 962,58 €
Lot 13 Peinture - revêtement de sol	45 726,70 €
Lot 14 Flocage	10 199,50 €
Déplacement colonne collecte de verre	5 980,00 €
Honoraires aménagements extérieurs	10 553,00 €
Honoraires prestation montage dossiers	17 868,75 €
Bureau de contrôle et SPS	9 535,00 €
Sanitaires	60 600,00 €
Aménagements extérieurs	303 852,20 €
Total HT	1 451 657,23 €

RECETTES PREVISIONNELLES		
Source de financement	Montant en €	
AIDES PUBLIQUES		
Etat - DETR, DSIL, FONDS VERTS	435 450,00 €	30,00%
Conseil départemental - APCR + (contrat de 5 ans)	375 000,00 €	25,83%
Conseil régional - FRADT	30 000,00 €	2,07%
<i>sous-total aides publiques</i>	840 450,00 €	57,90%
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
	-	
AUTOFINANCEMENT		
Fonds propres et Emprunts	611 207,23 €	42,10%
Total HT ⁽¹⁾	1 451 657,23 €	

18h48 Arrivée de Madame Marie-France MUGNIER

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il souhaite faire des demandes d'aide DETR, DSIL et Fonds verts auprès de l'Etat pour la rénovation de la salle multi-activités.

Monsieur le Maire présente le tableau de financement dont le montant total des travaux s'élève à **1 451 657,23 €**

Le Conseil municipal à l'unanimité

Autorise le Maire à solliciter les demandes d'aide DETR, DSIL ET Fonds Verts et à signer tous les documents nécessaires à l'application de la présente délibération.

6- Travaux SDEC

a) Extension du réseau éclairage public Résidence les Douets : Délib 2026-06

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif à l'extension du réseau d'éclairage public Résidence des Douets

Le coût total de cette opération est de **16 376,00 € TTC**.

La participation communale s'élève à **9 552,67 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- prend acte que la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE
- s'engage à voter les crédits nécessaires en section d'investissement
- prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- prend note que la période de réalisation des travaux sera de quatre mois minimums après accord pris er selon la programmation avec l'entreprise.

b) Renouvellement foyer et boitier hors service rue des Coutures : Délib 2026-07

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le devis établi par le Syndicat Départemental d'Energies du Calvados (SDEC ENERGIE) relatif au renouvellement du foyer et boitier Rue les Coutures.

Le coût total de cette opération est de **1 255,92 € TTC**.

La participation communale s'élève à **732,62 €** selon la fiche financière jointe (déduction faite des participations mobilisées par le SDEC ENERGIE).

Après avoir entendu cet exposé, le conseil municipal :

- prend acte que la construction des ouvrages nécessaires est réalisée par le SDEC ENERGIE
- s'engage à voter les crédits nécessaires en section d'investissement
- prend note que le SDEC ENERGIE sera bénéficiaire du remboursement du FCTVA
- prend note que la période de réalisation des travaux sera de quatre mois minimums après accord pris er selon la programmation avec l'entreprise.

7- Liste des dépenses au compte fêtes et cérémonies : Délib n° 2026-08

Vu le Code général des collectivités territoriales,

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57

Vu la nécessité de préciser, conformément aux instructions comptables, la nature des dépenses imputables au compte 623 - Publicité, publications, relations publiques,

Considérant que le comptable public peut exiger une délibération préalable afin de sécuriser l'imputation de certaines dépenses,

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité :

DÉCIDE

Sont autorisées à être imputées au **compte 623 - Publicité, publications, relations publiques**, les frais liés à l'organisation de cérémonies officielles, commémorations, inaugurations et manifestations institutionnelles ;

- Les frais liés à l'organisation du Repas annuel des Aînés
- Les fleurs, bouquets, gerbes, cadeaux offerts à l'occasion de divers évènements.
- L'ensemble des biens, services, objets et denrées divers ayant trait aux fêtes et cérémonie (décorations de Noël....)
- Les frais liés aux cérémonies à caractères officiels
- Les frais liés aux manifestations organisées par la commune : frais de restauration, intervenants.
- Les frais d'annonces et de publicité ainsi que la parution du bulletin municipal
- Les chèques cadeaux

Ces dépenses doivent présenter un caractère **institutionnel**, être **directement liées à l'activité de la collectivité**, et respecter les principes de **nécessité, proportionnalité et bonne gestion des deniers publics**.

8- Astreintes Résidence les Douets : Délib n° 2026-09

Vu le tableau des indemnités d'astreinte d'intervention ci-dessous

- semaine complète : 149,48 €
- nuit : 10,05 € (ou 8,08 € en cas d'astreinte fractionnée inférieure à 10 heures)
- samedi ou journée de récupération : 34,85 €
- un week-end (du vendredi soir au lundi matin) : 109,28 €
- dimanche ou jour férié : 43,38 €

Considérant la mise en place du dispositif d'appel d'urgence au sein de la résidence autonomie Les Douets, à compter du 1^{er} janvier 2026 et pour toute demande d'intervention abusive, dont le motif ne justifie pas une intervention d'urgence il sera facturé aux résidents :

- 16,00 € pour une intervention effectuée un jour de semaine
- 22,00 € pour une intervention effectuée la nuit (entre 22h00 et 6h00 du matin), le samedi, le dimanche et jour férié

Le Conseil Municipal décide à l'unanimité et autorise Monsieur le Maire la facturation des interventions suivant les montants ci-dessus.

Informations diverses :

- Presbytère : Bail emphytéotique

Madame DUPERRAY informe le Conseil municipal qu'un bail emphytéotique est actuellement en cours d'élaboration. Elle en présente les principales caractéristiques et précise que la commune demeure propriétaire du bien. Celui-ci est loué à l'Association en l'état, laquelle prendra en charge la réalisation des travaux nécessaires à la mise en œuvre du projet. Les clauses de sortie du bail sont actuellement à l'étude.

- Inauguration du Lavoir

Madame DUPERRAY informe le Conseil que la date d'inauguration du Lavoir a été fixée au 11 avril 2026.

Elle fait un rappel des travaux en cours : l'extension du réseau pour la mise en lumière du Lavoir ainsi que les travaux de toiture, actuellement en cours de réalisation. Elle rappelle également que la commune a obtenu une subvention à hauteur de 80 % pour la totalité des travaux.

Lors de l'inauguration, il y aura une exposition de photos du Lavoir, un concert de l'Harmonie municipale de Pont-l'Évêque sera donné et une plaque commémorative, mentionnant le nom des financeurs et des donateurs, sera dévoilée.

Elle précise également que c'est l'Association Blangy environnement qui financera l'invitation à l'inauguration.

Madame Martine DUPERRAY passe en revue les projets et animations en cours et futurs :

- Animation au Lavoir

Madame DUPERRAY informe le Conseil Municipal que lors d'une animation pédagogique les classes de l'école de Blangy se rendront au lavoir le 30 avril afin d'assister à une démonstration de lavage du linge comme autrefois.

- Exposition de Gabriel BRETOCQ

Exposition de photographies par l'Association du Pays d'Auge dans la salle du Conseil du 1^{er} juillet au 15 Août

- Animation Team Naevus 2000

Une visite de l'église est prévue à 9h45, suivie d'une visite touristique du village.
L'achat d'une mascotte représentant un loup est également prévu.

- Bulletin municipal

La rédaction du bulletin municipal arrive à son terme, le tirage est prévu dans les jours à venir.

- Etude de colorimétrie

L'étude est lancée, son coût est de 12 600,00 € et sera financée à hauteur de 80%

- L'appel à idée « La classe mon école »

Une 1^{ère} restitution se fera le 4 février avec le CAUE.

- Manifestation Terre d'Auge

Le 7 mars une présentation de danse autour « de l'eau » aura lieu au Lavoir, elle sera animée par des bénévoles et fera appel à des volontaires.

Monsieur Reydellet informe le Conseil municipal que les travaux de la salle multi-activités débuteront lundi prochain. Il précise également que la colonne à verre située à proximité de la salle multi-activités sera indisponible pendant toute la durée des travaux. Une communication sera diffusée sur les réseaux sociaux.

Monsieur GARCIA informe le Conseil municipal que le projet de carport destiné aux véhicules, situé à l'entrée du local technique, est actuellement à l'étude.

Monsieur MOREAU informe que la panne du réseau d'éclairage public dans le bourg fera l'objet d'une communication sur les réseaux sociaux. Il indique également qu'à la suite d'une réunion à la MFR, un partenariat sera mis en place avec les Jeunes Agriculteurs et la MFR pour l'animation du "Loto bouses".

Madame DUFOURD interroge sur le calendrier de démarrage des travaux de rénovation des salles de bain à la Résidence des Douets. Monsieur le Maire indique que l'appel d'offres sera lancé très prochainement.

Madame MUGNIER demande la remise en place du poteau de protection devant le lavomatique. Elle signale également la présence de gravillons dangereux sur le Chemin de Bourgerue et demande que le chemin soit balayé afin d'éviter tout risque d'accident.

Monsieur Leplumey demande la remise en place des coussins berlinois à l'identique rue Beausoleil et le nettoyage des grilles d'avaloirs.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19 h 40.

Le Maire,
Dorian COGE

le secrétaire de séance
Martine DUPERRAY